

STATS
RAPIDES

Avril 2019

Résultats des élections professionnelles pour les CAP et les CCP dans la fonction publique de l'État en 2018

360 commissions administratives paritaires de fonctionnaires de l'État et 541 commissions consultatives paritaires de contractuels de l'État ont été renouvelées lors des élections de décembre 2018.

Les élections professionnelles se sont déroulées pour la deuxième fois simultanément dans l'ensemble de la fonction publique, de l'État, territoriale et hospitalière, ainsi qu'auprès des fonctionnaires de La Poste et Orange entre le 29 novembre et le 6 décembre 2018.

Les résultats nationaux permettant d'établir la représentativité des organisations syndicales au niveau de la fonction publique ont été publiés les 11 et 20 décembre 2018. Ils prennent en compte les résultats des comités techniques institués auprès des collectivités territoriales pour la fonction publique territoriale (FPT) et ceux institués auprès des établissements publics de la fonction publique hospitalière (FPH). Pour la fonction publique de l'État (FPE) ils agrègent les résultats des comités techniques ministériels (CTM) et des comités techniques de proximité institués auprès de certains établissements publics de l'État ou auprès de certaines autorités spécifiques, dont les personnels n'étaient pas électeurs aux CTM. Les résultats des différents comités techniques de proximité créés en administration centrale, au niveau déconcentré et auprès des établissements publics ont été publiés le 31 janvier 2019.

Cette nouvelle publication présente les résultats obtenus dans la fonction publique de l'État par les organisations syndicales dans les commissions administratives paritaires (CAP) nationales pour les corps de fonctionnaires et, pour la première fois, dans les commissions consultatives paritaires (CCP) pour les contractuels. Les résultats synthésés ici couvrent la totalité des CAP considérées et les CCP à hauteur d'environ 98,5 % des inscrits.

Les CAP sont généralement instituées pour chaque corps mais peuvent être communes à plusieurs corps, comme par exemple pour les professeurs des écoles et les instituteurs. Ainsi, le nombre de CAP n'est pas identique au nombre de corps. En outre, par exception, dans certains cas rares où il n'existe pas de CAP nationale pour un corps, les résultats des CAP locales de ce corps sont retenus (exemple des 17 CAP locales des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État). Cette même logique est retenue pour les CCP. En effet, les agents contractuels sont représentés au sein de commissions instituées soit au niveau ministériel, soit au niveau déconcentré comme c'est le cas par exemple pour les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI), soit au niveau des établissements publics administratifs sous tutelle des ministères.

STATISTIQUES ET
RECHERCHE SUR LA
FONCTION PUBLIQUE

Les élections pour les 360 CAP de la fonction publique de l'État concernaient 1,6 million d'inscrits. Si le nombre moyen d'inscrits par CAP est d'environ 4 500, leur taille est très variable et la moitié des CAP comptent moins de 434 inscrits. La plus importante CAP (instituteurs et professeurs des écoles) compte plus de 350 000 inscrits. Les 6 CAP les plus nombreuses couvrent la moitié du nombre total d'inscrits. Plus de 92 % des CAP ont moins de 10 000 inscrits.

Ces élections ont mobilisé 950 235 votants soit un taux de participation de 59,3 %, quasi identique à ceux de 2014 et 2011 (Figure 2). Parmi les votants, on dénombre 40 811 suffrages blancs ou nuls (soit 4,3 % des suffrages), d'où 909 424 suffrages valablement exprimés.

Parmi les 86 CAP comptant plus de 2 000 inscrits, les corps de commandement ainsi que ceux d'encadrement et d'application du ministère de l'Intérieur ont le plus voté avec plus de 87 % de participation, alors que les adjoints techniques des établissements d'enseignement et les chargés de recherche du CNRS ont des taux de participation inférieurs à 27 %.

Les élections pour les 541 CCP de la fonction publique de l'État concernaient 307 102 inscrits. Si le nombre moyen d'inscrits par CCP est d'environ 570, leur taille est très variable et la moitié des CCP comptent moins de 160 inscrits. La plus importante CCP (CCP des contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves de l'académie de Versailles) compte 9 458 inscrits. Les 37 CCP les plus nombreuses couvrent la moitié du nombre total d'inscrits. Plus de 85 % des CCP ont moins de 1 000 inscrits.

Ces élections ont mobilisé 68 352 votants soit une participation de 22,3 %. Parmi les votants, on dénombre 4 484 suffrages blancs ou nuls (soit 6,6 % des suffrages), d'où 63 868 suffrages valablement exprimés.

Parmi les 136 CCP comptant plus de 500 inscrits, ce sont majoritairement les adjoints de sécurité des SGAMI de métropole du ministère de l'Intérieur qui ont le plus voté avec plus de 65 % de participation, alors que ceux qui ont des taux de participation inférieurs à 10 % sont les contractuels des universités (Enseignement supérieur et Recherche) et le personnel de surveillance et d'accompagnement de l'Éducation nationale.

Au total, les CAP et CCP ont recueilli pour les 1,9 million d'électeurs inscrits un taux de participation moyen à ces commissions de 53,4 %, supérieur à celui des comités techniques au niveau national pour la FPE (50,8 % pour 2,2 millions d'électeurs).

La FSU et FO ont obtenu le plus grand nombre de suffrages (respectivement 19,6 % et 18,6 %) devant l'UNSA (16,5 %) et la CFDT (12,0 %) [Figure 3]. En revanche, ce sont la CGT et la CFDT qui ont obtenu le plus de sièges (respectivement 19,8 % et 15,6 % - Figure 4) devant l'UNSA (14,2 %) et FO (13,9 %).

Sur le seul champ des CAP, les plus fortes progressions sont enregistrées pour l'UNSA (+2 points) et FA-FP (+1,5 point) ; les reculs les plus marqués sont observés pour FGAF (-2,3 %) et Solidaires (-1,7 %).

Figure 1 : Comparaison de la répartition des votes entre les CT nationaux et les CAP/CCP dans la FPE en 2018 (% des suffrages exprimés)

	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FA-FP	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Autres
Résultats nationaux(*)	13,8	2,7	6,1	12,1	1,8	0,3	17,1	16,3	7,6	15,9	6,4
CAP/CCP	12,0	1,1	6,3	11,5	1,7	0,2	18,6	19,6	7,3	16,5	5,2

Source : DGAFP, d'après ministères.

(*) CT pris en compte pour le calcul de la représentativité nationale.

Figure 2 : Comparaison du taux de participation et de la répartition des votes (% des suffrages exprimés) pour les CAP nationales dans la FPE entre 2011, 2014 et 2018

	Participation	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FA-FP	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Autres
CAP 2011	59,2	11,4	2,1	5,0	15,0		2,4	17,8	18,5	9,5	15,9	2,4
CAP 2014	59,2	12,0	1,6	6,0	12,7		2,6	18,8	18,3	9,2	14,8	4,0
CAP 2018	59,3	11,9	1,1	6,4	11,2	1,5	0,3	18,7	19,6	7,5	16,8	5,1

Source : DGAFP, d'après ministères.

Figure 3 : Répartition des votes en fonction de la catégorie statutaire pour les CAP/CCP nationales dans la FPE en 2018 (% des suffrages exprimés) et taux de participation

	Participation	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FA-FP	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Autres
CAP catégorie A	53,8	12,4	1,0	3,0	7,6	1,1	0,0	13,4	31,3	5,5	17,3	7,4
CAP catégorie B	74,0	10,8	1,1	15,4	14,4	1,6	0,1	27,3	2,6	10,6	14,5	1,6
CAP catégorie C	61,6	11,8	1,4	4,0	19,2	3,0	1,5	24,1	4,6	9,3	18,6	2,5
Total CAP	59,3	11,9	1,1	6,4	11,2	1,5	0,3	18,7	19,6	7,5	16,8	5,1
CCP	22,3	13,7	0,6	5,7	16,7	4,3	0,1	16,0	19,3	4,7	12,8	6,1
Total CAP/CCP	53,4	12,0	1,1	6,3	11,5	1,7	0,2	18,6	19,6	7,3	16,5	5,2

Source : DGAFP, d'après ministères.

Figure 4 : Répartition des sièges en fonction de la catégorie statutaire pour les CAP/CCP nationales dans la FPE en 2018 (% des sièges)

	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FA-FP	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Autres
CAP catégorie A	24,5	1,1	3,2	12,1	2,4	0,1	11,4	12,6	5,0	17,9	9,7
CAP catégorie B	16,5	0,8	3,4	21,1	2,1	0,2	21,6	5,7	9,1	18,3	1,2
CAP catégorie C	9,6	0,5	2,6	32,5	1,8	1,0	24,4	5,1	3,2	15,1	4,2
Total CAP	19,1	0,9	3,1	19,1	2,2	0,4	17,0	9,1	5,7	17,3	6,3
CCP	12,8	0,2	1,4	20,9	13,7	0,1	11,3	18,2	3,7	11,7	6,1
Total CAP/CCP	15,6	0,5	2,2	19,8	8,0	0,2	13,9	13,6	4,6	14,2	6,1

Source : DGAFP, d'après ministères.

Environ 3 500 sièges dans les CAP et CCP étaient à pouvoir. Pour la catégorie A, FSU obtient la majorité des voix mais est en troisième position en nombre de sièges. La CFDT arrive en tête en nombre de sièges.

Pour la catégorie B, FO arrive en tête en nombre de voix et de sièges.

Pour la catégorie C, FO obtient la majorité des voix mais est en deuxième position en nombre de sièges. La CGT arrive en tête en nombre de sièges.

Pour les CCP, la FSU obtient la majorité des voix mais est en deuxième position en nombre de sièges. La CGT arrive en tête en nombre de sièges.

La CFDT est la fédération qui a déposé une liste dans le plus grand nombre de CAP (248) devant la CGT (245). Elle a obtenu une représentation dans 193 CAP et la majorité des suffrages dans 72 CAP, soit 29 % des 248 CAP où elle présentait des candidats (Figure 5).

La CFDT et l'UNSA ont obtenu les plus forts taux de succès avec respectivement 78 % et 77 % de CAP dans lesquelles les listes présentes ont obtenu un représentant.

L'UNSA obtient la majorité en voix dans 34 % des 181 CAP où elle présentait des candidats.

La CGT est la fédération qui a déposé une liste dans le plus grand nombre de CCP (314) devant FO (272). Elle a obtenu une représentation dans 224 CCP et la majorité des suffrages dans 106 CCP, soit 34 % des 314 CCP où elle présentait des candidats (Figure 6).

La CGT, la FA-FP et la FSU ont obtenu les plus forts taux de succès dans les CCP où elles étaient présentes, avec respectivement 71 %, 71 % et 70 % de CCP dans lesquelles leurs listes ont obtenu un représentant.

FA-FP obtient la majorité en voix dans 52 % des 190 CCP où elle présentait des candidats.

Figure 5 : Présence des différentes affiliations dans les CAP nationales de la FPE et obtention de sièges ou de majorité en voix

		CFDT	CFTC	CGC	CGT	FA-FP	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Autres
CAP où une liste est présente	En nombre	248	75	72	245	26	6	229	109	119	181	62
	En nombre moyen d'inscrits	6 317	11 556	16 446	6 368	10 491	11 888	6 712	10 524	10 726	8 342	16 891
CAP où la liste obtient une représentation ¹	En nombre	193	30	34	185	13	4	157	64	58	140	44
	En nombre moyen d'inscrits	4 857	5 499	6 274	4 531	5 225	6 857	8 415	14 474	8 133	8 474	7 321
	% nb de CAP où la liste est présente	78 %	40 %	47 %	76 %	50 %	67 %	69 %	59 %	49 %	77 %	71 %
CAP où la liste est majoritaire en voix	En nombre ²	72	0	2	68	7	1	62	32	21	61	33
	En nombre moyen d'inscrits	1 354	0	318	2 079	7 480	434	4 485	22 065	4 470	2 510	986
	% nb de CAP où la liste est présente	29 %	0 %	3 %	28 %	27 %	17 %	27 %	29 %	18 %	34 %	53 %

Source : DGAFP, d'après ministères.

Champ : 357 CAP sans tirage au sort avec 4487 inscrits en moyenne.

1 Au moins un siège ou, dans le cas de listes communes, une fraction de siège.

2 Lorsque plusieurs organisations sont ex aequo en voix dans une instance, le caractère majoritaire est réparti à égalité entre ces organisations. L'écart aux 357 CAP sans tirage au sort provient de l'effet d'arrondi.

Lecture : Les 248 CAP où la CFDT a présenté une liste comptent en moyenne 6 317 électeurs inscrits. La CFDT y a obtenu des sièges dans 193 cas, soit un taux de succès de 78 %. La CFDT est majoritaire dans 72 de ces CAP, soit dans 29 % des CAP où elle était présente. Les CAP où elle est majoritaire sont en moyenne plus petites (1 354 inscrits) que les CAP où elle est présente (6 317 inscrits) et représentée (4 857 inscrits).

Figure 6 : Présence des différentes affiliations dans les CCP nationales de la FPE et obtention de sièges ou de majorité en voix

		CFDT	CFTC	CGC	CGT	FA-FP	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Autres
CAP où une liste est présente	En nombre	258	61	88	314	190	2	272	231	135	225	148
	En nombre moyen d'inscrits	996	2 372	1 850	804	293	366	917	1 029	1 441	1 062	1 319
CAP où la liste obtient une représentation ¹	En nombre	139	5	20	224	134	2	132	162	44	125	61
	En nombre moyen d'inscrits	638	985	1 074	816	276	366	1 030	1 238	1 453	931	659
	% nb de CAP où la liste est présente	54 %	8 %	23 %	71 %	71 %	100 %	49 %	70 %	33 %	56 %	41 %
CAP où la liste est majoritaire en voix	En nombre ²	64	0	6	106	99	0	56	88	21	46	39
	En nombre moyen d'inscrits	420	0	486	404	219	0	773	1 225	505	497	452
	% nb de CAP où la liste est présente	25 %	0 %	7 %	34 %	52 %	0 %	21 %	38 %	16 %	20 %	26 %

Source : DGAFP, d'après ministères.

Champ : 522 CCP sans tirage au sort avec 588 inscrits en moyenne.

1 Au moins un siège ou, dans le cas de listes communes, une fraction de siège.

2 Lorsque plusieurs organisations sont ex aequo en voix dans une instance, le caractère majoritaire est réparti à égalité entre ces organisations. L'écart aux 522 CCP sans tirage au sort provient de l'effet d'arrondi.

Lecture : Les 258 CCP où la CFDT a présenté une liste comptent en moyenne 996 électeurs inscrits. La CFDT y a obtenu des sièges dans 139 cas, soit un taux de succès de 54 %. La CFDT est majoritaire dans 64 de ces CCP, soit dans 25 % des CCP où elle était présente. Les CCP où elle est majoritaire sont en moyenne plus petites (420 inscrits) que les CCP où elle est présente (996 inscrits) et représentée (638 inscrits).

Les résultats détaillés des CAP et des CCP sont disponibles en format Excel sur le site internet de la fonction publique : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/resultats-des-elections-professionnelles-pour-cap-et-ccp-dans-la-fonctionpublique-2018>

Concernant la fonction publique territoriale, une commission administrative paritaire et une commission consultative paritaire sont instituées pour chaque catégorie A, B et C de fonctionnaires ou de contractuels auprès du centre de gestion auquel est affilié la collectivité ou l'établissement. Dans le cas où la collectivité ou l'établissement n'est pas affilié à un centre de gestion, la commission administrative paritaire créée pour chaque catégorie de fonctionnaires est placée auprès de la collectivité ou de l'établissement. Les cadres d'emploi et grades de la même catégorie (A, B, C) sont classés en groupes hiérarchiques au sein de la commission.

Les derniers résultats détaillés sont téléchargeables sur le site de la Direction générale des collectivités locales : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/elections-professionnelles-2018-dans-fpt>

Au sein de la fonction publique hospitalière, les CAP sont créées localement dans chaque établissement. Les corps, grades et emplois de la même catégorie (A, B, C) sont classés en groupes et répartis en sous-groupes à l'intérieur de ces groupes. Des CAP départementales sont également créées et sont compétentes à l'égard des fonctionnaires pour lesquels les CAP locales ne peuvent pas être instituées. En outre, une CAP nationale est créée pour chaque corps de catégorie A recruté et géré au niveau national. Il n'existe pas de centralisation des résultats.

Du 29 novembre au 6 décembre 2018, les agents ont élu leurs représentants du personnel au sein des comités techniques, des commissions administratives paritaires - CAP (pour les fonctionnaires), des commissions consultatives paritaires - CCP (pour les agents contractuels) et, lorsque la composition de ces instances ne peut reposer sur le résultat des votes aux comités techniques, au sein des comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail.

Au total, près de 22 000 instances ont été renouvelées à l'issue de ce scrutin pour la fonction publique.

Ce document présente les résultats obtenus dans la fonction publique de l'État par les organisations syndicales au sein des CAP nationales pour les corps de fonctionnaires et, pour la première fois, des CCP pour les contractuels.

Les CAP sont des instances que l'administration doit consulter avant de prendre certaines décisions individuelles relatives à la carrière des fonctionnaires (titularisation, avancement grade ou promotion de corps, sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme). Elles sont également consultées sur demande du fonctionnaire notamment en cas de demande de révision du compte rendu de l'entretien professionnel, de refus de travail à temps partiel, d'autorisation d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou une action de formation continue.

Une CAP existe pour chaque corps de fonctionnaires au niveau national ou local en cas de déconcentration d'actes de gestion. Elle est composée, en nombre égal, de représentants des personnels et de l'administration. Les représentants du personnel sont élus au scrutin de liste avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne et sont répartis par grades à l'intérieur de la commission.

Les CCP connaissent obligatoirement des questions d'ordre individuel relatives aux agents contractuels (notamment celles relatives aux licenciements intervenant à l'expiration de la période d'essai, aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme, à une demande de révision du compte rendu d'évaluation). Des arrêtés ministériels peuvent leur donner des compétences complémentaires sur certains actes de gestion.

Il appartient à chaque administration, compte tenu des effectifs d'agents contractuels concernés et du niveau auquel est organisée leur gestion, de créer la commission consultative au niveau ministériel ou déconcentré.

Les CCP sont créées pour une ou plusieurs des catégories A, B ou C par référence à la catégorie hiérarchique mentionnée au contrat des agents. Les représentants du personnel sont en règle générale élus par un scrutin de liste mais peuvent également être désignés suite à un scrutin de sigle.

Directeur de la publication : **Thierry Le Goff**

Rédacteur en chef : **Adrien Friez**

Stats rapides n° 50 - ISSN : **2267-6483**

Département des études, des statistiques et des systèmes d'information
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Destinée à tous les cadres de la fonction publique – encadrement supérieur, cadres intermédiaires et de proximité – cette nouvelle collection propose des outils de management et de gestion des ressources humaines. L'objectif : fournir à ces managers des outils pour agir.

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.